

DÉLIBÉRATION du Conseil Municipal

SLO
Saint-Jean-de-Monts

Ville de Saint-Jean-de-Monts

Le quinze décembre deux mille vingt à dix-neuf heures, le Conseil municipal légalement convoqué le sept décembre deux mille vingt, s'est réuni à la mairie, en séance à huis clos, sous la présidence de Véronique LAUNAY, Maire.

Etaient présents :

Mme LAUNAY Véronique, M. CHARRIER Miguel, Mme BERTRAND Virginie, M. MILCENDEAU Gérard, Mme PONTREAU Nadine, M. ROUSSEAU Alain, Mme BERNABEN Marie, M. LEROY Bruno, Mme VRIGNAUD Céline, M. CAILLAUD Daniel, M. BETHUS Jacky, Mme LOZET Christel, Mme MILCENT Anne, Mme PONTOIZEAU Nadia, M. JOLIVET Grégory, M. PALVADEAU Christian, M. BARRAS Stéphane, Mme LIZE MICHAUD Murielle, Mme PRUVOT Edwige, M. PORTOLEAU Pascal, M. CHARTIER Emmanuel, Mme BURGAUD Laure, Mme Diane ROBERT DUTOUR, M. MATHIAS Yves, M. EVEILLÉ Pierre-Jean, Mme CUCINIELLO Gaëlle, Mme RIVIÈRE Amélie et M. HOREAU Vincent.

Absent et avait donné procuration :

M. LEPLU Christian

A été élue secrétaire :

Mme Diane ROBERT DUTOUR

Service Affaires financières

DÉLIBÉRATION N°2020_093 DU 15/12/2020

OBJET : SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES 2020

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la demande de subvention exceptionnelle formulée par le Garden Tennis Club et l'association des Maires et Présidents de Communauté de Vendée – Association régie par la loi de 1901 – au titre de l'exercice 2020 ;

APRÈS avis favorable de la municipalité ;

CONSIDÉRANT l'importance pour la vie locale : d'une part, de l'apport et du rôle des associations et d'autre part, de la participation des citoyens à la vie de la cité,

CONSIDÉRANT que dans le cadre du soutien à la vie associative, la Commune de Saint-Jean-de-Monts développe un partenariat avec les associations en octroyant des subventions de fonctionnement et des subventions exceptionnelles ;

Rapporteur : M Gérard MILCENDEAU – adjoint au Maire,

EXPOSÉ

Par délibération n°2020-008 du 5 février 2020, le Conseil municipal a examiné et accordé des subventions de fonctionnement 2020, tant « ordinaires » qu'exceptionnelles aux associations.

Depuis, l'association Le Gardent Tennis Club a déposé une demande exceptionnelle de 1 000 €, pour la prise en charge de l'entretien des équipements de la Parée Jésus pendant la crise sanitaire et l'association des Maires et Présidents de Communauté de Vendée a demandé, pour sa part, une subvention de 200 € pour l'organisation en partenariat avec la préfecture et la gendarmerie de l'organisation de l'action de « gravure de vélos ».

Après examen des demandes, la municipalité propose au Conseil municipal d'y répondre favorablement, à hauteur de 1 000 € pour Le Garden Tennis Club et à hauteur de 200 € pour l'association des Maires et Présidents de Communauté de Vendée.

DÉCISION

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de verser une subvention exceptionnelle de 1 000 € au Garden Tennis Club – Association régie par la loi de 1901 – au titre de l'exercice 2020, et 200 € à l'association des Maires et Présidents de Communauté de Vendée.
- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires au versement de cette subvention sont inscrits au Budget principal 2020.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits, et ont, après lecture, signé tous les membres présents.

A Saint-Jean-de-Monts, le 16 décembre 2020.

Le Maire



Véronique LAUNAY

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE PAR LE MAIRE
COMPTE TENU DE SON DÉPÔT EN
SOUS-PRÉFECTURE,

LE

ET DE LA PUBLICATION,

LE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nantes - 6, allée de l'Île Gloriette - 44041 Nantes cedex – dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception à l'autorité de contrôle conformément aux articles R 46 à R 65, R 102 et R 104 du Code des tribunaux administratifs et cours administratives d'appel.